



**CONFERENCE FINALE: TEST DES APPAREILS ELECTRO-
MENAGERS POUR LE PROJET D'EVALUATION DES ETIQUETTES
ENERGIE (ATLETE)**

**LA SURVEILLANCE DU MARCHE, POSSIBLE ET
ESSENTIELLE**

**LE PROJET A MONTRE QUE LA SURVEILLANCE DU
MARCHE PEUT ETRE REALISEE ET QU'ELLE EST
NECESSAIRE**

Par l'emploi d'une méthodologie éprouvée, le projet ATLETE cherchait à démontrer que l'organisation d'activités de surveillance du marché en Europe était à la fois possible et financièrement acceptable. ATLETE l'a fait. Ce projet, le premier dans ce domaine, a démontré que les activités de surveillance du marché à l'échelle européenne sont essentielles, possibles sur le plan pratique, et financièrement abordables. Les leçons tirées d'ATLETE seront utiles aux futurs projets du même type. Ce sont les grandes conclusions du projet ATLETE, dont la conférence finale se tient aujourd'hui, 12 avril 2011 à Bruxelles, dans le cadre de la Semaine de l'énergie durable de l'Union européenne.

Le projet, qui a démarré en juin 2009 et doit officiellement prendre fin en mai 2011, a réuni cinq partenaires conscients de la nécessité d'une utilisation rationnelle de l'énergie et des économies d'énergie : l'[ADEME](#), [CECED](#), [ENEA](#), [ISIS](#) et [SEVEN](#). 75% du financement du projet a été assuré par le programme Energie Intelligente Europe. Le coût global du projet: €1 million.

Le coordinateur et représentant des partenaires du projet, Andrea Ricci : « Actuellement, le niveau de surveillance du marché dans la plupart des Etats Membres de l'Union européenne est trop faible. Nous espérons que l'expérience positive de ce projet soutiendra les efforts pour développer une surveillance du marché plus accrue de la part des autorités nationales. Cela est nécessaire. Les résultats du projet ATLETE suggèrent que le niveau de conformité des produits sur le marché pâtit du manque de surveillance du marché

Résumé du projet ATLETE

Quatre laboratoires ont mesuré les valeurs déclarées dans les étiquettes énergie de 80 appareils¹, produits par 40 fabricants et disponibles dans toute l'Union européenne. Chaque appareil a été testé selon cinq paramètres², dont

¹ Pour le projet 80 modèles d'appareils ont été choisis au hasard parmi les réfrigérateurs, congélateurs et réfrigérateurs-congélateurs. Tous les fabricants dont les modèles ont été sélectionnés représentaient au moins 0.1% du marché européen en janvier 2010.

² La consommation d'énergie, la température de conservation (y compris la classe de climat), la capacité de stockage, la capacité de congélation et le délai d'augmentation de la température.

deux (la capacité de congélation et le temps d'augmentation de la température) sont de moins en moins vérifiés depuis l'apparition de l'étiquette en 1995. Si les valeurs déclarées se trouvaient en deçà des tolérances établies par le processus de vérification, le produit était réputé conforme. Le cas contraire, une deuxième phase de tests était prévue. Lors de cette deuxième phase, 3 unités supplémentaires du même modèle ont été achetées et testées, mais cette fois avec des seuils de tolérance plus stricts³.

Cinquante-quatre modèles sur les 80 sélectionnés appartiennent à des fabricants qui ont accepté de coopérer sur le projet en signant un « protocole volontaire ». Selon ce protocole, le fabricant peut accepter de se conformer aux résultats du test effectué au cours de la phase 1 et prendre les mesures adéquates lorsque le produit est suspecté de non-conformité. Tous les fabricants ont été invités à signer cet accord avant que leurs produits soient sélectionnés pour les tests.

Les résultats des tests (disponibles sur : www.atlete.eu)⁴ soulignent la nécessité d'une surveillance de marché plus accrue afin d'assurer une plus grande conformité des produits aux exigences globales de l'étiquette énergie. 84% des appareils testés (il s'agit d'un pourcentage pour les tests qui ont été conclus) respectent les critères de classe d'efficacité énergétique et les deux paramètres clés qui y sont liés : la consommation d'énergie et le volume de stockage. Lorsque les cinq paramètres sont pris en considération, le taux de conformité diminue affichant une valeur de 47%.

Luigi Meli, Directeur Général du CECED a ainsi déclaré: « Le taux de conformité aux exigences de l'étiquette énergie doit s'améliorer. Ces résultats sont décevants mais ne portent pas atteinte à la position du secteur sur cette problématique. Le secteur plaide constamment pour un renforcement du niveau de surveillance du marché en Europe. Une surveillance du marché élevée constitue la meilleure manière de garantir une concurrence loyale pour les fabricants d'appareils domestiques opérant au sein du marché unique ainsi qu'un niveau de protection élevé pour les consommateurs. Il est essentiel que les gouvernements fournissent les moyens adéquats afin d'assurer une meilleure surveillance du marché. »

Pour de plus amples informations (en anglais):

Juraj Krivošík

Directeur SEVEN, Centre d'efficacité énergétique (The Energy Efficiency Center)

Americká 17, 120 00 Praha 2

République Tchèque

e-mail: juraj.krivosik@svn.cz

[Mention légale](#)

Partenaires du projet

ADEME – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, www.ademe.fr

CECED – Conseil européen des constructeurs d'équipements domestiques, www.ceced.eu

ENEA – Agence nationale italienne pour les nouvelles technologies, l'énergie et l'environnement, www.enea.it

ISIS – Institut d'étude pour l'intégration des systèmes (Italie), www.isis-it.com

SEVEN Centre d'efficacité énergétique, République Tchèque, www.svn.cz

³ La tolérance pour la première étape est de 15% pour la consommation d'énergie, la capacité de congélation et le délai d'augmentation de la température, et de 3% pour le volume de stockage. Les tolérances pour les trois premiers paramètres sont réduites de 10% tandis que le paramètre de volume de stockage demeure inchangé au cours de la seconde phase de test qui peut être nécessaire.

⁴ Les résultats finaux de 13 appareils ont été retardés de quelques jours. Ces résultats, dès qu'ils seront disponibles, seront publiés sur le site ATLETE. Le retard est dû seulement à quelques problèmes logistiques qui sont survenus lors de la finalisation de la procédure de test. [Mention légale.](#)

Site du projet: www.atlete.eu

Les auteurs sont seuls responsables du contenu de ce document. Il ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'Union Européenne. Ni l'EACI ni la Commission Européenne ne sont responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues au présent document.

